



## CONDITIONS FINANCIERES 2024-2025

### INSCRIPTION

Les frais de dossier s'élèvent à 110,00€

Ces frais sont payables une seule fois, pour toute la scolarité de l'élève dans l'établissement. Ils restent acquis même en cas de désistement.

**CONTRIBUTION FAMILIALE ANNUELLE** 810,00€

À partir du troisième enfant scolarisé à l'école, une réduction de 30 % sera accordée sur l'ensemble des contributions familiales.

### RESTAURATION

Inscription à jours fixes pour l'année scolaire 7,30€ le repas

Inscription occasionnelle 7,60€ le repas

*La demi-pension est un service rendu aux familles qui ne peuvent récupérer leur(s) enfant(s) entre 12 h et 14 h. Les jours choisis doivent impérativement être respectés. Toute demande de modification doit être signalée par mail en fin de trimestre.*

### ETUDE SURVEILLÉE ET/OU GARDERIE

Inscription matin et/ou soir pour l'année scolaire 280,00€

Inscription occasionnelle 3,70€ le ticket (valable le matin et/ou le soir)

### CLUBS ET ACTIVITES (entre 12h et 14h)

Inscription annuelle (d'octobre à juin) 300,00€

*Les enfants participant à un club/activité doivent obligatoirement être inscrits pour l'année scolaire à la cantine ce jour-là.*

### FICHIERS D'ACTIVITES ELEVES

Frais annuels en fonction du niveau de classe

### A.P.E.L.

Cotisation familiale annuelle (facultative) : 28,00€

### MODE DE REGLEMENT

La facture annuelle est disponible dans votre espace EcoleDirecte au cours du mois d'octobre.

3 possibilités de règlement sont proposées :

- En 1 fois le 30 octobre par virement, chèque, espèces ou CB en ligne.
- En 3 fois le 5 novembre, 5 janvier et 5 mars par virement, chèque, espèces ou CB en ligne.
- En 8 fois du 5 novembre au 5 juin par prélèvement automatique.

Tous les chèques sont à établir à l'ordre de **OGEC JEANNE D'ARC**

Tous les virements sont à effectuer sur l'IBAN FR76 1460 7000 6506 5174 6524 558

### FACTURE COMPLEMENTAIRE

Des frais supplémentaires selon les niveaux de classe peuvent s'ajouter : sorties scolaires, activités avec intervenant, classes découvertes ... réajustement de l'échéancier.